

Votre comité a examiné les requêtes suivantes, demandant l'autorisation de présenter une pétition pour un bill privé, nonobstant l'expiration du délai fixé pour recevoir de telles pétitions, et il recommande que cette autorisation soit accordée dans chaque cas, savoir :—De la Compagnie du pont suspendu de Clifton, pour prolonger le temps fixé pour la construction de ses travaux ;—et de l'Association de promotion d'assurance du Canada, pour une charte.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la Compagnie d'assurance l' "Orientale" du Canada, pour un acte légalisant une convention conclue entre elle et la "Union Assurance Society," de Londres, Angleterre, et il trouve que nul avis n'a été publié ; mais comme la nécessité de la demande s'est fait sentir trop récemment pour permettre la publication d'avis, et que la mesure projetée n'affecte que les actionnaires et les porteurs de polices, votre comité recommande que la 51<sup>ème</sup> règle soit suspendue dans ce cas, pourvu que les droits des intéressés soient dûment sauvegardés dans le bill.

M. Sproule, du comité de l'Agriculture et de la Colonisation, présente à la Chambre, le second rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité recommande que la Chambre autorise la publication de 295,000 exemplaires du témoignage de M. J. W. Robertson, Commissaire de l'Industrie Laitière du Canada, devant ce comité à la date y mentionnée, lesquels exemplaires seront imprimés en anglais et en français dans la proportion ordinaire et répartis également entre les honorables membres du Sénat et de la Chambre des Communes pour distribution parmi les cultivateurs.

Ordonné, que M. Tisdale ait la permission de présenter un bill (No 77) modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie du canal à navires de Saint-Clair et Erié.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. McAlister, secondé par M. Sproule,

Ordonné, que la pétition de Edward Jack, de la cité de Frédéricton, Nouveau-Brunswick, et autres, d'autres lieux, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition est lue et reçue,—demandant qu'il leur soit permis de soumettre à la Chambre une pétition pour un acte les constituant en compagnie aux fins d'utiliser et de développer la force hydraulique de la rivière Saint-Jean à Grand Falls, comté de Victoria, N.-B.,—nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions pour l'obtention de bills privés.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Choquette, secondé par M. Guay,

Ordonné, que la pétition d'Alfred A. Thibeau, marchand, et autres, de la cité de Montréal, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition est lue et reçue,—demandant une charte sous le nom d'Association canadienne de promotion d'assurance.

Sur motion de M. Forbes, secondé par M. Somerville,

Ordonné, que conformément à la recommandation contenue dans le cinquième rapport du comité des Ordres Permanents, la règle 51<sup>ème</sup> de la Chambre soit suspendue au sujet du bill pour légaliser une convention conclue entre la Compagnie d'assurance l' "Orientale" et la "Union Assurance Society," de Londres, Angleterre.

Sur motion de M. Amyot, secondé par M. Scriver,

Ordonné, que la pétition de H. J. Beemer, président de la Compagnie du chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix, présentée ce jour, soit maintenant lue.